

Appel à communications

ÉDITIONS NUMÉRIQUES DE LA COLLECTION DES SOURCES DU DROIT SUISSE DE L'ÉLABORATION À L'UTILISATION

Colloque international, 9-10 septembre 2021, Université de Neuchâtel (Suisse)

En 2014, la Collection des sources du droit suisse (SDS), active depuis 1894 dans l'édition de sources juridiques anciennes, est passée au numérique. Afin de faciliter l'accès à ces sources pour le public et à la recherche, les transcriptions ont été réalisées en format .xml sur la base de la Text Encoding Initiative (TEI). Plusieurs projets cantonaux sont aujourd'hui à bout touchant : Neuchâtel, Saint-Gall, Fribourg et Vaud ont déjà publié en ligne près d'un millier de documents qui offrent des perspectives inédites sur la coutume, les procès de sorcelleries, etc... Ces éditions ne se limitent pas à une transcription de sources, elles intègrent des bases de données renseignant sur les personnes, les organisations, les lieux et la terminologie rencontrée dans les textes édités. Il s'agit aujourd'hui d'explorer le potentiel d'une telle entreprise d'édition, de l'exploiter et de réfléchir à la manière de l'améliorer, afin qu'elle corresponde au mieux aux attentes de la recherche. C'est pourquoi nous vous proposons un colloque doublé d'une table ronde dont le but est d'exploiter ces documents historiques et juridiques fraîchement publiés et surtout de tester les possibilités du portail d'éditions numériques des SDS.

Nous appelons à soumettre des propositions de communication en histoire du droit, droit romain, histoire, linguistique historique et humanités digitales, études comparatives ou recherches spécifiques, toutes basées sur le corpus des points de coutume de Neuchâtel, désormais publiées sur le portail :

<https://www.ssrq-sds-fds.ch/exist/apps/ssrq/?kanton=NE&refresh=yes>

La table ronde permettra une discussion sur l'utilisation du portail: suggestions de modifications, fonctionnalités à implémenter ou à améliorer, éventuels problèmes rencontrés.

PROCÉDURE D'APPEL

Les chercheuses et chercheurs, y compris au niveau du doctorat, sont invités à soumettre une proposition de communication d'environ 500 mots en français, accompagnée d'un CV académique à l'adresse colloque2021@ssrq-sds-fds.ch, jusqu'au **15 janvier 2021**. La sélection sera notifiée le 25 janvier 2021.

COMMUNICATIONS

Chaque intervenante ou intervenant enverra aux organisateurs, au plus tard le 25 août, une ébauche d'article qui sera transmise aux autres participant·e·s avant le colloque. Les participant·e·s disposeront ensuite de 20 minutes pour exposer leur recherche. La présentation sera suivie d'une discussion de 10 minutes.

INFORMATIONS PRATIQUES

La conférence sera accueillie à l'Université de Neuchâtel par le Centre Interfacultaire d'Histoire du Droit et de Droit Romain (CIHDDR) et la Fondation des sources du droit suisse les 9 et 10 septembre 2021. Les repas et les frais d'hébergement seront couverts dans leur intégralité par les organisateurs, qui s'occuperont de la réservation des chambres d'hôtel. Les frais de transport ne pourront malheureusement pas être pris en charge par les organisateurs.

PUBLICATION

La version définitive des articles, incluant les éléments apportés durant les discussions, devra être envoyée aux organisateurs en format LaTeX ou Word au plus tard le 31 octobre 2021. Les actes seront publiés de manière numérique en open access et en version papier.

CALENDRIER

- Réception des propositions de communication : **au plus tard le 15 janvier 2021**
- Notification d'acceptation : **25 janvier 2021**
- Envoi d'une ébauche de l'article : **au plus tard le 25 août 2021**
- Tenue du colloque à Neuchâtel : **9-10 septembre 2021**
- Envoi du texte pour la publication : **au plus tard le 31 octobre 2021**

COMITÉ D'ORGANISATION

Arnaud Besson et Adrien Wyssbrod